



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS CONVOCATIONS

Paris, le 31 décembre 2019

Dominiko WAQANIBUROTU (SECTION PALOISE BEARN PYRENEES)

Section Paloise Béarn Pyrénées / Union Bordeaux-Bègles du dimanche 29 décembre 2019 (J12 TOP 14)
Citation

A la suite de la rencontre Section Paloise Béarn Pyrénées / Union Bordeaux-Bègles, le commissaire à la citation désigné sur cette rencontre a cité le comportement de M. Dominiko WAQANIBUROTU pour une action ayant eu lieu à la 41^{ème} minute du match.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Dominiko WAQANIBUROTU est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 8 janvier 2020.

M. Dominiko WAQANIBUROTU n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

Malik HAMADACHE (SECTION PALOISE BEARN PYRENEES)

Section Paloise Béarn Pyrénées / Union Bordeaux-Bègles du dimanche 29 décembre 2019 (J12 TOP 14)
Citation

A la suite de la rencontre Section Paloise Béarn Pyrénées / Union Bordeaux-Bègles, le commissaire à la citation désigné sur cette rencontre a cité le comportement de M. Malik HAMADACHE pour une action ayant eu lieu à la 74^{ème} minute du match.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Malik HAMADACHE est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 8 janvier 2020.

M. Malik HAMADACHE n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.



Sitaleki TIMANI (ASM CLERMONT AUVERGNE)

ASM Clermont Auvergne / Castres Olympique du dimanche 29 décembre 2019 (J12 TOP 14)

Carton rouge

A l'occasion de la rencontre ASM Clermont Auvergne / Castres Olympique, M. Sitaleki TIMANI a été définitivement exclu par l'arbitre à la 49^{ème} minute du match.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Sitaleki TIMANI est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 8 janvier 2020.

M. Sitaleki TIMANI est suspendu dans l'attente de cette audience.

Yannick BRU (AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO)

Saisine Président LNR

A la suite des déclarations relatives à l'arbitrage faites par M. Yannick BRU, Entraîneur de l'Aviron Bayonnais Rugby Pro, lors de la rencontre LOU Rugby / Aviron Bayonnais Rugby Pro du 28 décembre 2019, comptant pour la 12^{ème} journée de TOP 14, ainsi qu'à celles prononcées à l'occasion d'une conférence de presse faisant suite à ladite rencontre, le Président de la LNR a saisi la Commission de discipline et des règlements.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

En conséquence, M. Yannick BRU et l'Aviron Bayonnais Rugby Pro sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 8 janvier 2020.

M. Yannick BRU n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

CONTACT PRESSE

Thibault Brugeron - thibault.brugeron@lnr.fr - 01 55 07 87 51